



DT – OPS
Case postale 22
1211 Genève 8

Monsieur Christian Goumaz
Secrétariat général
Département du territoire
14, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève

N/réf. PCN/PM/SG
V/réf. CG

Genève, le 6 mars 2026

Commission des monuments, de la nature et des sites

Rapport d'activité mandature 2024-2029

2^e année

(1^{er} février 2025 – 31 janvier 2026)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5 lettre i du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF, A 2 20.01) ;
- Articles 46 à 49 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976 (LPMNS, L 4 05) ;
- Articles 3 à 5 du règlement d'application de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 29 mars 2023 (RPMNS, L 4 05.01) ;
- Arrêtés du Conseil d'Etat relatif à la nomination des membres de la Commission des monuments, de la nature et des sites du 17 janvier 26 juin et 2 octobre 2024 ;
- Arrêté du Conseil d'Etat approuvant la désignation de la présidence de la Commission des monuments, de la nature et des sites pour l'année 2025 du 29 janvier 2025 ;
- Article 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT, L 1 30) ;
- Articles 2 et 4 de la loi sur les commissions d'urbanisme et d'architecture du 24 février 1961 (LCUA, L 1 55) ;
- Articles 6A, 7, 10, 15, 39 et 42C de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976 (LPMNS, L 4 05) ;
- Article 13 de la loi sur la protection générale des rives du lac du 4 décembre 1992 (LPRLac, L 4 10) ;
- Articles 10, 12D, 15, 23, 27, 37, 85, 93, 93A, 96, 98, 99, 101, 103, 105 et 106 de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (LCI, L 5 05). Compétences de la commission

II. Compétences de la commission

La Commission a pour mission d'émettre des préavis consultatifs sur des dossiers de DD (demande d'autorisation de construire définitive), concernant les zones protégées du Canton selon la LPMNS et les lois ci-dessus rappelées.

La CMNS préavise également des demandes de classement, des demandes d'inscription à l'inventaire, des plans de site, des PDCOM (Plans Directeurs Communaux). Les procédés de réclames situés dans le plan de site de la rade et les demandes d'abattages d'arbres dans les parcelles protégées sont traités par délégation, soit la présidence soit la vice-présidence.

La CMNS est représentée pour des auditions auprès des commissions des pétitions cantonale ou communale et également auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI). La CMNS est également représentée au sein des Commissions d'architecture (CA), d'urbanisme (CU), d'aménagement du territoire (CAT) et la Commission consultative pour les questions énergétiques (CCQE).

La CMNS est organisée comme suit : deux sous-commissions dites « techniques », la CMNS 1 et la CMNS 2 qui se réunissent chacune une demi-journée chaque deux semaines afin de rendre des préavis circonstanciés sur divers projets. Chaque deux mois, chacune des sous-commissions siègent dans une séance dite d' « audition » où des porteurs de projet peuvent venir présenter leur projet. La sous-commission Étude-Aménagement (EA) se réunit également deux après-midis par mois et préavise sur des projets de plus grande envergure ainsi que tous les dossiers sis en Rives du Lac. Il existe encore une sous-commission Information, dite CMNS-i, ouverte à tous les commissaires intéressés, qui se réunit entre 1 à 2 fois par mois dans le but d'élaborer des fiches de bonnes pratiques pour orienter les porteurs de projets et harmoniser les pratiques entre les différentes sous-commissions.

Composition de la commission et parité

La présidence a été assurée par Mme Pauline NERFIN ;

La vice-présidence a été assurée par M. Rafael SALA BUFILL.

Membres de la Commission :

Mmes Geneviève ARNOLD ; Babina CHAILLOT-CALAME ; Pauline NERFIN ; Charlotte NIERLE ; Franziska PILLY SCHLUEP ; Aude SCHWARZ ;

MM. Eric BERTINAT ; Jacques BUGNA ; Gérald BUTTY ; Philippe CONVERCEY ; Matthieu de la CORBIERE ; François COURVOISIER ; Romain KULL ; Philippe MEYER DE STADELHOFEN ; Yves OMARINI ; Rafael SALA BUFILL ; Pierre TOURVIEILLE de LABROUHE.

Suppléants :

Mme Ana-Inès PEPERMANS ; MM. Jean-Marc COMTE ; Pierre-Alain FORMICA.

Membres démissionnaires en 2025 :

M. Bertrand von ARX ; Mme Elise RIEDO ; M. Philippe TAGLIABUE.

Nouveaux membres en 2025-2026 :

Mmes Anabela FRAGA (a démissionné depuis) ; Sidonie MORVAN ; MM. Frédéric Gros ; Guy Lavorel.

A noter que M. Romain KULL n'a pas siégé en CMNS depuis son exhortation en 2024. L'ACG n'a pas encore proposé de nom pour la troisième place qui lui revient.

Concernant la parité qui doit être appliquée selon l'article 14, al. 2, 2ème phrase LCOF, elle est répartie ainsi :

2025 : Il y avait 8 femmes + 1 suppléante et 14 hommes + 2 suppléants, soit 36% du sexe sous-représenté (les femmes). La loi prévoyant un minimum de 40% n'est donc pas respectée.

2026 : La situation est la même, malgré les nouvelles nominations. Motif : En raison des membres nommés ès fonction et des candidats désignés par les entités représentées.

III. Activités de la commission

Les membres se réunissent une fois par mois, le mercredi matin en séance plénière. Aucune des 11 séances plénières projetées n'a été annulée.

Un nouveau format a été mis en place durant cette année 2025, aussi apprécié qu'utile. Tant que faire se peut, chaque séance plénière est dévolue à une thématique en lien avec les préavis que traitent les sous-commissions. Par exemple, la séance du 5 mars 2025 a été consacrée au « Sol », avec une communication sur l'histoire des sols genevois et une autre sur le sol vivant, respectivement par un historien de l'architecture et un professeur en agronomie. La séance du 26 mars a exploré le territoire de la Ville de Genève avec une présentation historique sur la « ceinture Fazyste » et un retour sur la prise en compte du préavis CMNS de la part du Service de l'urbanisme de la Ville concernant le plan directeur communal.

Le 7 mai 2025, la CMNS est sortie de ses murs pour tenir sa séance à la Bibliothèque de Genève aux Bastions afin de la visiter de fond en comble, en prévision de la dépose de l'autorisation de construire qui fait suite au concours d'agrandissement. Le 28 mai 2025, à nouveau la CMNS s'est rendue à l'extérieure sur la thématique « L'architecture de Marc J. Saugey » puisque deux chantiers ont été visités, celui du cinéma Le Plaza ainsi que les deux tours de Mont-Blanc Centre voisines.

La séance du 25 juin 2025 s'est intéressée aux « Rives du Lac », en parallèle avec la refonte des fiches de bonnes pratiques relatives aux rives. Un historien a ainsi raconté l'histoire des quais genevois, tandis d'un urbaniste de l'État de Vaud a présenté les processus vaudois, dans un esprit de comparaison analytique. Enfin, M. Claude Realmonte, architecte-paysagiste à l'OPS a présenté l'avancement des travaux de la refonte.

Lors de la séance du 27 août 2025, il n'y avait pas de réelle thématique spéciale, mais une présentation de Mme Noémie Sakkal, directrice adjointe de l'OPS concernant l'avancement de la fiche de bonnes pratiques sur la Zone Village Protégé. La plénière s'est ensuite concentrée sur une demande inhabituelle, à savoir le déclassement d'une

parcelle protégée, sur laquelle repose La Baroque, une villa construite au début du XXe siècle par l'architecte Antoine Leclerc, au chemin Bief-à-Dance à Carouge.

Les membres se sont déplacés dans la salle de conférence de la maison du futur, sur le site des Berges de Vessy pour la séance du 24 septembre dont le thème était « L'eau ». Des présentations ont été faites par l'OCeau sur l'Image directrice des usages et activités du Lac, Rhône et l'Arve urbain, ainsi que sur la Stratégie des préavis de cet office. Enfin une présentation de l'ouvrage Les Berges de Vessy : une histoire entre nature et industrie a été présentée par M. Bénédicte Frommel, historien à l'IMAH-OPS, puis une visite de l'ancien site industriel de pompage d'eau et de l'exposition consacrée a été conduite par la présidente de la CMNS.

Le 29 octobre 2025, la séance officielle s'est tenue dans un salon mis à disposition par la Bibliothèque de Genève lors de laquelle la conservatrice cantonale des monuments, de la nature et des sites a présenté son rapport de mise sous protection. La seconde partie de la matinée a été organisée en collaboration avec l'HAU, une association active dans l'adaptation de l'architecture aux personnes à mobilité réduite. C'est ainsi que les commissaires ont réalisé des parcours en chaise roulante ou les yeux bandés et avec une canne, pour se rendre compte des difficultés rencontrées au quotidien par les PMR.

La séance du 26 novembre 2025 a questionné la thématique de la « Lucarne », qui fait l'objet d'une fiche de bonnes pratiques. M. David Ripoll, historien a expliqué les spécificités des lucarnes genevoises, tandis qu'un maître-charpentier, M. Alban Lalou a rendu compte des contraintes et des possibilités techniques à l'aide de cas d'études.

La dernière séance de l'année 2025, le 17 décembre, s'est employée à la question du Bilan Carbone en accueillant M. Francesco della Casa, architecte cantonal ainsi que M. Ali el Kacimi, adjoint scientifique à l'OCEN pour tenir informés les commissaires de l'avancement du règlement des articles 117 et 118 LCI. M. Umberto Lusso a ensuite présenté l'activité de l'association Matériuum, active depuis près de 10 ans sur la question du réemploi des matériaux dans le domaine de la construction.

Enfin, la séance du 28 janvier 2026 a été dévolue aux rapports des sous-commissions et de représentations. Deux objets proposés au classement ont été validés par la plénière, à savoir une villa des années 1990 de l'architecte Mario Botta à Cologny, ainsi qu'un objet inhabituel, soit l'orgue de cinéma du Collège Claparède.

La CMNS a été auditionnée en 2024 par le Tribunal suite au recours d'une propriétaire insatisfaite du préavis de la CMNS 2, qui refusait une lucarne filante à son immeuble des Eaux-Vives. M. Rafael Sala Bufill a représenté la commission, accompagné de M. David Ripoll, appelé en tant qu'expert. Le tribunal a suivi le préavis de la CMNS en rendant son jugement en 2025.

De février 2025 à janvier 2026, la CMNS a préavisé un total de 473 dossiers, soit 9 dossiers de moins qu'en 2024, année qui avait vu une diminution de 34%. La diminution est moins marquée mais la tendance générale est à la baisse. Le taux de présence moyen des membres se monte à 69%, au-dessus des moyennes des sous-commissions CMNS 1 et CMNS 2, respectivement de 55% et 56%.

La présidente, le vice-président et le président de l'année précédente ont été auditionnés dans le cadre de l'audit sur les commissions (CA, CU et CMNS), mené par le Département du territoire. Les commissaires ont souhaité être informés de la suite de l'audit à plusieurs reprises.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la Commission est assuré par le service des monuments et des sites, de l'office du patrimoine et des sites.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Organisation des séances et transmission des ordres du jour ;
- Examen préalable de dossiers soumis à la commission, présentation, rédaction des projets de préavis et suivi des conditions fixées dans les préavis ;
- Suivi administratif général.

La prise des procès-verbaux des séances plénières est externalisée à un historien indépendant, M. Christophe Vuilleumier.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

125'139.45.- CHF

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

7'621.25.- CHF

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Mme Pauline Nerfin
Présidente de la commission